

## EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, naturel, ...

### ◆ ORGANISATION

La délégation régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

### ◆ MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

### ◆ RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

## CHIFFRES CLÉS DANS LE LOIR-ET-CHER DEPUIS 2000

• **326** labels

• **81** souscriptions

• **24.2 millions d'€** de travaux, soit **718 emplois** créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

Département du Loir-et-Cher (41) en Région Centre-Val de Loire.



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Est  
25 avenue de la Libération  
45000 Orléans  
02 38 24 34 21  
centreest@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

### COMMUNE DE MILLANÇAY

7 rue des Carnutes  
41200 Millançay  
02 54 96 64 78  
mairie.millancay@orange.fr



Retrouvez la **FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE-VAL DE LOIRE** sur **FACEBOOK** !

Ce document a été imprimé par le Crédit Agricole



Agence de Romorantin  
3, Avenue Mal D Lattre De Tassigny  
41200 ROMORANTIN LANTHENAY  
Tél.: 02.54.94.06.85  
[www.ca-valdefrance.fr](http://www.ca-valdefrance.fr)

Réalisation : Fondation du patrimoine  
Clichés et textes : Commune de Millançay

LOCALISATIC

CONTACTS

PARTENAIRES

**FAITES UN DON !**  
DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

DU  
PATRIMOINE



Restaurons ensemble  
**L'ÉGLISE SAINT-AIGNAN**  
de Millançay (41)

Faites votre don en ligne en 1-clic :  
[www.fondation-patrimoine.org/55288](http://www.fondation-patrimoine.org/55288)

# L'ÉGLISE SAINT-AIGNAN DE MILLANÇAY

Dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, la commune a souhaité redonner de l'éclat à l'église Saint-Aignan de Millançay, consacrée en 1888 par l'évêque de Blois.

Un diagnostic réalisé par une entreprise spécialisée a mis en évidence le mauvais état du campanaire, dont le plancher est en état de péril, la charpente déformée transmet les vibrations créant des dommages importants sur la maçonnerie.

Le projet porte sur la remise en état du campanaire, comprenant : la reconstruction du plancher de la chambre des cloches et du beffroi, la remise en état de la maçonnerie, ainsi que la restauration des trois cloches avec le remplacement complet des installations électriques de balancement et de tintement.



Ces travaux seront accompagnés de la remise en état de la couverture du clocher et du nettoyage des façades.

La place de l'église ainsi restaurée deviendra le point de départ de découverte du village, de la campagne et de la forêt solonçote, sa faune et sa flore, offrant une halte villageoise pour les randonneurs (piétons, cyclistes, cavaliers et camping-caristes).

Avec ces travaux, la commune de Millançay cherche donc à impulser le réinvestissement public du village par ses habitants et ses visiteurs, grâce à des initiatives économiques accompagnées, et un paysage naturel et bâti valorisé qui permettrait d'ambitionner auprès de ses habitants le titre partagé de « beau village ».

Philippe AGULHON,  
Maire de Millançay



oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Aignan de Millançay.

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, dans le département du Loiret-Cher, ou au fonctionnement de la fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisable conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de ..... euros

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

- sur le Revenu ou  Solidarité sur la Fortune ou  sur les Sociétés
- Paiement par chèque : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Église de Millançay** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.
- Paiement en espèces : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

**Pour les particuliers**, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 20% de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% de revenu imposable.

**Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- Ou de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

**Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

**Pour les entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT.

**Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

**COMMENT FAIRE VOTRE DON ?**

**Par Internet :** Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/55288](http://www.fondation-patrimoine.org/55288)

**Par courrier :** Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement à la Fondation du patrimoine Centre-Est (Coordonnées au dos du dépliant)

**VOTRE NOM :** .....

**VOTRE ADRESSE :** .....

je souhaite que mon don reste anonyme auprès de la commune.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de signer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez rayer l'une des mentions avant l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire : toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre-Val de Loire à l'adresse ci-dessous, ainsi qu'à la commune, dans le cas contraire.

La fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion établis forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le libellé de la fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet du dit libellé.

Les entreprises travaillent sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction.